



C/33/2

ORIGINAL : français

DATE : 25 août 1999

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente-troisième session ordinaire
Genève, 20 octobre 1999

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR 1998

(Trentième année)

I. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION

1. L'article 37.1) de l'Acte de 1991 de la Convention prévoit ce qui suit :

“1) [*Entrée en vigueur initiale*] La présente Convention entre en vigueur un mois après que cinq États ont déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, sous réserve que trois au moins desdits instruments aient été déposés par des États parties à l'Acte de 1961/1972 ou à l'Acte de 1978.”

2. Le dépôt d'instruments d'adhésion à l'Acte de 1991 par la Bulgarie et la Fédération de Russie, le 24 mars 1998, a porté à six le nombre des États qui ont ratifié ou accepté l'Acte de 1991 ou qui y ont adhéré. L'Acte de 1991 est par conséquent entré en vigueur le 24 avril 1998. À cette date, il a commencé à lier les États suivants : Bulgarie, Danemark, Fédération de Russie, Israël, Pays-Bas, Suède.

3. L'article 37.3) de l'Acte de 1991 de la Convention prévoit ce qui suit :

“3) [*Impossibilité d'adhérer à l'Acte de 1978*] Aucun instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 ne peut être déposé après l'entrée en vigueur de la présente Convention conformément au paragraphe 1) [...]”

4. Il est rappelé qu'à sa quatorzième session extraordinaire, tenue le 29 avril 1997, le Conseil avait décidé que les États qui ont demandé l'avis du Conseil sur la conformité de leur législation avec l'Acte de 1978 avant l'entrée en vigueur de l'Acte de 1991 pouvaient, sous réserve qu'ils remplissent les conditions fixées par le Conseil, déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 avant le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Acte de 1991. Celle-ci étant intervenue le 24 avril 1998, la date limite pour le dépôt d'instruments d'adhésion à l'Acte de 1978 est donc le 24 avril 1999.

II. COMPOSITION DE L'UNION

Nombre de membres

5. Au 31 décembre 1998, l'Union comptait 38 membres, soit quatre de plus qu'au 31 décembre de l'année précédente. Ceci résulte des événements suivants :

a) L'adhésion de la Trinité-et-Tobago, consécutive au dépôt de son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 effectué le 30 décembre 1997, est devenue effective le 30 janvier 1998.

b) Le 24 mars 1998, la Bulgarie et la Fédération de Russie ont déposé leur instrument d'adhésion à l'Acte de 1991. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la Bulgarie et de la Fédération de Russie le 24 avril 1998.

c) Le 28 septembre 1998, la République de Moldova a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la République de Moldova le 28 octobre 1998.

6. Les 38 États membres sont les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay.

Situation par rapport aux différents Actes de la Convention

7. En 1998, trois États qui étaient déjà membres de l'Union sur la base de l'Acte de 1978 ont exprimé leur consentement à être liés par l'Acte de 1991 :

a) l'Allemagne, par le dépôt d'un instrument de ratification, le 25 juin (l'Acte de 1991 est par conséquent entré en vigueur à l'égard de l'Allemagne le 25 juillet);

b) le Japon, par le dépôt d'un instrument d'adhésion, le 24 novembre (l'Acte de 1991 est par conséquent entré en vigueur à l'égard de du Japon le 24 décembre);

c) le Royaume-Uni, par le dépôt d'un instrument de ratification, le 3 décembre (l'Acte de 1991 est par conséquent entré en vigueur à l'égard du Royaume-Uni le 3 janvier 1999).

8. Au 31 décembre 1998, la situation des États membres par rapport aux différents Actes de la Convention s'établissait donc comme suit :

a) Deux États étaient liés par l'Acte de 1961 tel que modifié par l'Acte de 1972 : Belgique, Espagne;

b) L'Acte de 1978 est l'Acte le plus récent qui lie vingt-sept États : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche, Canada, Chili, Colombie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni (jusqu'au 3 janvier 1999), Slovaquie, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay;

c) L'Acte de 1991 est l'Acte le plus récent qui lie neuf États : Allemagne, Bulgarie, Danemark, Fédération de Russie, Israël, Japon, Pays-Bas, République de Moldova, Suède.

9. L'article 30.2) de l'Acte de 1991 prévoit ce qui suit :

“2) [*Conformité de la législation*] Il est entendu qu'au moment du dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de la présente Convention.”

10. En 1998, à la connaissance du Bureau de l'Union, l'Italie a adopté une loi autorisant le Gouvernement à adapter, par décret, le système juridique national à l'Acte de 1991, ainsi qu'un décret législatif. Le nombre d'États membres ayant des lois entièrement conformes à l'Acte de 1991 s'élevait à 15 à la fin de l'année de référence, alors que quatre États non membres (et l'Union européenne) étaient en mesure d'adhérer à tout moment à cet Acte. La plupart des autres États membres ont adopté des modifications allant dans le sens de cet Acte ou établi des projets de lois.

11. Le tableau qui figure à l'annexe du présent rapport résume la situation des divers États au regard des différents Actes de la Convention au 31 décembre 1998.

Futurs membres

12. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978,

“tout État qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte”.

Une disposition similaire figure à l'article 34.3) de l'Acte de 1991.

13. À sa treizième session extraordinaire, tenue le 18 avril 1996, le Conseil avait examiné la conformité d'un projet de loi du Brésil avec l'Acte de 1978. Il avait décidé que si ce projet de loi, après incorporation de certaines modifications suggérées par le Bureau de l'Union mais sans autre changement quant au fond, était adopté, le Gouvernement brésilien pouvait déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978. La loi, ayant été promulguée avec certains changements quant au fond, a été soumise au Conseil à sa quinzième session extraordinaire, tenue le 3 avril. Le Conseil est parvenu à une conclusion positive quant à sa conformité avec l'Acte de 1978.

14. Cinq demandes d'avis du Conseil ont été déposées au cours de la période de référence :
- a) par le Nicaragua, par lettre en date du 7 février, sur la base de l'Acte de 1978;
 - b) par le Venezuela, par lettre en date du 23 mars, sur la base de l'Acte de 1978 et de l'Acte de 1991;
 - c) par le Zimbabwe, par lettre en date du 23 avril, sur la base de l'Acte de 1978;
 - d) par l'Estonie, par lettre en date du 5 octobre, sur la base de l'Acte de 1991;
 - e) par le Kirghizistan, par lettre en date du 20 octobre, sur la base de l'Acte de 1991.
15. Lors de sa quinzième session extraordinaire, tenue le 3 avril, le Conseil a examiné les textes législatifs, adoptés ou proposés, de la Croatie (ensuite d'une demande déposée par lettre en date du 11 décembre 1997, sur la base de l'Acte de 1991), du Nicaragua et du Venezuela. Il a demandé au Bureau de l'Union d'offrir son aide aux gouvernements de ces États pour rédiger la version finale de ces textes et pris les décisions énumérées aux trois paragraphes qui suivent.
16. S'agissant de la Croatie, le Conseil a décidé
- a) d'informer le Gouvernement croate que la loi, une fois complétée par un règlement d'application et lorsque les modifications appropriées lui auront été apportées, remplira les conditions nécessaires pour devenir un texte de loi conforme à l'Acte de 1991;
 - b) de l'informer en outre que,
 - i) une fois adoptée une loi rectificative à l'effet d'incorporer les suggestions formulées par le Bureau de l'Union, à l'exception de tout autre changement quant au fond, et une fois élaboré le règlement d'application nécessaire, et
 - ii) après avoir consulté le Bureau de l'Union pour s'assurer que les modifications et le règlement d'application sont appropriés,
- il pouvait déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1991.
17. S'agissant du Nicaragua, le Conseil a décidé
- a) d'informer le Gouvernement nicaraguayen que le projet de loi, une fois complété par un règlement d'application et après élimination de l'article 69, remplira les conditions nécessaires pour devenir un texte de loi conforme à l'Acte de 1978;
 - b) de l'informer en outre que,
 - i) une fois adopté le projet de loi comportant les modifications suggérées par le Bureau de l'Union, à l'exception de tout autre changement quant au fond, et une fois élaboré le règlement d'application nécessaire, et
 - ii) après avoir consulté le Bureau de l'Union pour s'assurer que les modifications et le règlement d'application sont appropriés,

il pouvait déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978, le 24 avril 1999 au plus tard.

18. S'agissant du Venezuela, le Conseil a décidé

a) de prendre une décision positive concernant la conformité de sa législation avec les dispositions de l'Acte de 1978 et de l'Acte de 1991, sous réserve de certaines modifications du projet de règlement d'application,

b) d'informer en outre le Gouvernement vénézuélien que,

i) après avoir consulté le Bureau de l'Union pour s'assurer que les modifications apportées au règlement d'application sont appropriées, et

ii) après avoir adopté le règlement d'application comportant lesdites modifications, à l'exception de tout autre changement quant au fond,

il pouvait déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978, le 24 avril 1999 au plus tard, ou à l'Acte de 1991, à tout moment.

19. Il est rappelé qu'à sa trentième session ordinaire, tenue le 23 octobre 1996, le Conseil avait décidé que les demandes d'avis sur la conformité de textes législatifs avec l'Acte de 1978 de la Convention pouvaient faire l'objet d'une procédure accélérée par correspondance. Le Conseil a examiné la demande d'avis du Zimbabwe dans le cadre de cette procédure. Il a décidé que la loi du Zimbabwe, après incorporation des modifications de fond proposées par le Bureau de l'Union, serait conforme à l'Acte de 1978 et a prié le Secrétaire général d'informer le Gouvernement zimbabwéen qu'après incorporation, à la satisfaction du Bureau de l'Union, des modifications proposées, il pouvait, à tout moment avant le 24 avril 1999, déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978.

20. Lors de sa trente-deuxième session ordinaire, tenue le 28 octobre, le Conseil a examiné les textes législatifs de l'Estonie et du Kirghizistan. Il a demandé au Bureau de l'Union d'offrir son aide aux gouvernements de ces États pour l'amélioration et la mise en pleine conformité de ces textes avec la Convention et pris les décisions énumérées aux deux paragraphes qui suivent.

21. S'agissant de l'Estonie, le Conseil a décidé

a) d'informer le Gouvernement estonien que la loi, sous réserve des modifications voulues, constituait la base d'une loi conforme à l'Acte de 1991;

b) de l'aviser en outre que,

i) après promulgation d'une loi modifiant la loi conformément aux suggestions du Bureau de l'Union, mais sans autre modification importante et

ii) après consultation du Bureau de l'Union sur le point de savoir si les modifications apportées à la loi sont appropriées,

il pouvait déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1991.

22. S'agissant du Kirghizistan, le Conseil a décidé d'aviser le Gouvernement kirghize que la loi constituait la base d'un système juridique de protection conforme à l'Acte de 1991 et qu'il pouvait déposer son instrument d'adhésion à cet Acte sur la base de cette loi.

23. Au 31 décembre 1998, les 13 États suivants (et la Communauté européenne) avaient entamé la procédure d'adhésion à l'UPOV : Bélarus, Bolivie, Brésil, Chine, Croatie, Estonie, Kenya, Kirghizistan, Maroc, Nicaragua, Panama, Venezuela, Zimbabwe.

III. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

24. Le Conseil a tenu sa quinzième session extraordinaire le 3 avril, sous la présidence de M. Ryusuke Yoshimura (Japon), pour répondre aux demandes d'avis formulées par la Croatie, le Nicaragua et le Venezuela selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978 ou l'article 34.3) de l'Acte de 1991 et pour réexaminer les textes législatifs du Brésil.

25. Sur la base de travaux préparatoires du Comité consultatif, il a également adopté une modification du programme et budget de l'UPOV pour l'exercice biennal 1998-1999, qui prévoit la création d'un nouveau poste autorisant les dépenses au titre de l'assistance technique aux pays cherchant à mettre en place une législation sur la protection des obtentions végétales.

26. Le Conseil a tenu sa trentième-deuxième session ordinaire le 28 octobre, également sous la présidence de M. Ryusuke Yoshimura. Cette session a été suivie par des observateurs de 13 États non membres¹ et de neuf organisations internationales².

27. Lors de cette session, il a pris les principales décisions suivantes :

a) Il s'est prononcé sur la conformité des législations de l'Estonie et du Kirghizistan avec l'Acte de 1991.

b) Il a approuvé le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1997 et pris note du rapport sur les activités pendant les neuf premiers mois de 1998.

¹ Bolivie, Brésil, Côte d'Ivoire, Croatie, Égypte, Estonie, Grèce, Guinée, Indonésie, Kenya, Philippines, République de Corée, Tunisie.

² Organisation mondiale du commerce (OMC), Communauté européenne (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Association internationale d'essais de semences (ISTA), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne (COMASSO), Fédération internationale du commerce des semences (FIS).

c) Il a approuvé le rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'Union durant l'exercice biennal 1996-1997 et pris note du rapport du vérificateur des comptes de l'UPOV relatif audit exercice.

d) Il a approuvé les rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et établi ou approuvé leurs plans de travail pour l'année à venir.

e) Il a élu à l'unanimité, dans chaque cas pour un mandat de trois ans qui expirera à la fin de la trente-cinquième session ordinaire du Conseil, en 2001 :

i) M. John V. Carvill (Irlande) et Mme Nicole Bustin (France) respectivement président et vice-présidente du Comité administratif et juridique;

ii) Mme Elise Buitendag (Afrique du Sud) et M. Michael Camlin (Royaume-Uni) respectivement présidente et vice-président du Comité technique.

f) Il a élu à l'unanimité,

i) pour un mandat de quatre ans, Mme Françoise Blouet (France) présidente du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles;

ii) pour un mandat de trois ans, M. Michael Camlin (Royaume-Uni) président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN.

Comité consultatif

28. Le Comité consultatif a tenu sa cinquante-cinquième session le 3 avril, sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède). Il a entendu des rapports des représentants des États membres sur l'évolution de la situation concernant la mise en application de l'Acte de 1991, approuvé l'idée que certains États aient le statut d'observateur spécial et autorisé la conclusion d'un accord de coopération entre l'UPOV et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au titre duquel l'OMPI, entre autres, soutiendrait financièrement l'aide technique accordée aux pays en développement pour la mise en place de systèmes de protection des obtentions végétales.

29. Le Comité consultatif a tenu sa cinquante-sixième session le 27 octobre, également sous la présidence de M. Karl Olov Öster. Le Comité s'est essentiellement consacré à la préparation de la trente-deuxième session ordinaire du Conseil.

Comité administratif et juridique

30. Un groupe de travail s'est réuni le 12 février pour établir une base de discussion pour l'examen de la question des caractères utilisés dans l'examen de la distinction.

31. Le Comité administratif et juridique a tenu sa trente-huitième session le 2 avril, sous la présidence de M. H. Dieter Hoinkes (États-Unis d'Amérique). Cette session a été suivie par des observateurs de sept États non membres³ et de trois organisations internationales⁴.

32. Le Comité a procédé à un échange de vues sur le réexamen, en 1999, de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ("Accord sur les ADPIC"). Il a également abordé la question de l'utilisation des dénominations variétales ainsi que la notion d'arbres et de vigne aux fins des dispositions relatives à la nouveauté et à la durée de la protection. Il a examiné de manière approfondie la question des caractères utilisés dans l'examen de la distinction, et les conclusions suivantes ont été dégagées :

a) Il convient de ne pas rejeter à priori l'emploi des outils moléculaires dans l'examen de la distinction.

b) Il n'est pas possible, tout au moins à ce stade, d'accepter que l'information obtenue à l'aide d'un outil moléculaire soit, seule, la base d'une conclusion quant à la distinction nette entre deux variétés.

c) L'emploi des outils moléculaires ne peut se concevoir que s'il y a garantie de ne pas réduire les écarts minimaux entre les variétés.

d) Le spectre de "minisystèmes de protection" issus de pratiques différentes en matière d'examen, évoqué lors de la précédente session du Comité, ne peut pas être écarté mais il convient de tout faire pour les éviter.

e) À cet effet, il convient tout particulièrement que le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN, continue ses travaux.

Comité technique

33. Le Comité technique a tenu sa trente-quatrième session du 30 mars au 1^{er} avril, sous la présidence de M. Joël Guiard (France). Cette session a été suivie par des observateurs de quatre États non membres⁵ et de trois organisations internationales⁶.

34. Sur la base des travaux préparatoires des Groupes de travail techniques, le Comité a adopté des principes directeurs d'examen pour les six taxons suivants : abricotier japonais,

³ Brésil, Burkina Faso, Inde, Kenya, République de Corée, Roumanie, Venezuela.

⁴ Communauté européenne (CE), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA).

⁵ Brésil, Grèce, République de Corée, Roumanie.

⁶ Communauté européenne (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL).

Bouvardia; ciboule; mâche (version révisée); néflier du Japon (version révisée); soja (version révisée).

35. Le Comité a été saisi des rapports sur l'état d'avancement des travaux des Groupes de travail techniques et a défini, dans leurs grandes lignes, les travaux futurs de ces groupes. Il a également examiné les questions soulevées par ces groupes sur la base de l'expérience acquise par les États membres dans la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés végétales. En outre, il a :

a) approuvé une version révisée du document relatif à l'examen de l'homogénéité des espèces autogames et des espèces à multiplication végétative;

b) confirmé l'application des analyses COYD et COYU à toutes les espèces allogames;

c) pris note du projet de révision de l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen;

d) approuvé la définition ci-après de la plante hors-type : "Est considérée comme hors-type toute plante qui peut être nettement distinguée de la variété dans l'expression d'un caractère de la plante tout entière ou d'une partie de celle-ci, utilisé pour l'examen de la distinction, compte tenu de l'espèce à laquelle elle appartient", étant entendu que : "Les plantes très différentes de celles de la variété pourront ne pas être prises en considération pour autant que leur nombre ne gêne pas l'examen."

Groupes de travail techniques

36. Les Groupes de travail techniques ont tenu les sessions suivantes, en dehors de Genève, comme suit :

a) Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa seizième session du 16 au 19 juin à Melle (Belgique), sous la présidence de M. J. Law (Royaume-Uni).

b) Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa vingt-septième session du 23 au 26 juin à Angers (France), sous la présidence de M. A. Bould (Royaume-Uni).

c) Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa trente deuxième session du 29 juin au 3 juillet à Slupia Wielka (Pologne), sous la présidence de M. B. Bar-Tel (Israël).

d) Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa vingt-neuvième session du 9 au 14 novembre à Caloundra (Australie), sous la présidence de M. C. Barnaby (Nouvelle-Zélande).

e) Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa trentième et unième session du 16 au 21 novembre à Christchurch (Nouvelle-Zélande), sous la présidence de M. J. Barendrecht (Pays-Bas).

37. Pour quatre de ces groupes, la tâche essentielle consiste à élaborer des principes directeurs d'examen. En plus des projets soumis au Comité technique pour adoption, ils en ont élaboré d'autres, pour les taxons suivants, à soumettre aux organisations professionnelles pour observations : tournesol (TWA); poirier (version révisée) (TWF); *Anigozanthos*, gerbera (version révisée), iris, *Osteospermum* (TWO).

38. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a également entamé un débat sur les problèmes liés aux différents systèmes de stérilité mâle utilisés chez le colza pour la production de variétés hybrides ou complexes.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

39. Ce Groupe de travail a tenu sa cinquième session à Beltsville (États-Unis d'Amérique) du 28 au 30 septembre, sous la présidence de M. Joël Guiard (France).

40. Lors de cette session, des exposés ont été présentés sur une série de techniques de marquage moléculaire et les avantages et limites de ces techniques, ainsi que sur des méthodes statistiques permettant d'exploiter les données obtenues au moyen des techniques précitées, notamment du point de vue de l'évaluation des distances génétiques et de la prévision des différences morphologiques. Les résultats de travaux sur la variabilité intra- et intervariétale chez le ray-grass et le rosier ont également été présentés.

IV. COURS, SÉMINAIRES ET ATELIERS

41. Du 29 avril au 1^{er} mai, l'UPOV a organisé, à Port-of-Spain, un Séminaire régional sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, en coopération avec le Ministère des affaires juridiques de la Trinité-et-Tobago et l'OMPI, à l'intention des pays des Caraïbes suivants : Bahamas, Barbade, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Névis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname. Le Canada (1) et le Royaume-Uni (2) ont mis des orateurs à disposition.

42. Du 8 au 19 juin, l'UPOV a organisé, à Cambridge (Royaume-Uni), en coopération avec l'Institut national de botanique agricole (NIAB) et avec le concours du Ministère japonais de l'agriculture, de la forêt et de la pêche et de l'OMPI, un atelier d'information générale sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. Les participants de l'atelier venaient des pays suivants : Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam, Zimbabwe. La France, le Japon, le Royaume-Uni et l'Office communautaire des variétés végétales ont mis des orateurs à disposition.

43. Du 8 au 24 juin, l'UPOV a organisé, à Madrid, un cours de formation sur la protection des obtentions végétales à l'intention des pays d'Amérique latine, en coopération avec le Ministère espagnol de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et avec l'OMPI. Les participants du cours venaient des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Espagne, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela. L'Argentine, l'Espagne et l'Uruguay ont mis des orateurs à disposition.

V. RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES

44. Afrique du Sud.– Le 1^{er} avril, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Martin Joubert, Directeur adjoint du contrôle des variétés au Ministère de l'agriculture, et de Mme Elise Buitendag, du même ministère, avec lesquels il a parlé de la mise en œuvre des droits des agriculteurs en Afrique du Sud.

45. Allemagne.– Le 25 juin, M. Thomas Keßler, Premier Conseiller (affaires économiques) de la Mission permanente de l'Allemagne à Genève, a déposé auprès du Bureau de l'Union l'instrument de ratification, par l'Allemagne, de l'Acte de 1991.

46. Bulgarie.– Le 24 mars, M. Mircho Rachev Mirchev, Président de l'Office des brevets de la République de Bulgarie, a déposé auprès du Secrétaire général l'instrument d'adhésion de son pays à l'Acte de 1991.

47. Chili.– Le 24 avril, le Bureau de l'Union a fait parvenir de la documentation sur l'Acte de 1991 à Me Marino Porzio, avocat chez Porzio, Rios & Associés et expert du gouvernement pour les questions de propriété intellectuelle.

48. Espagne.– Le 20 février, le Secrétaire général a écrit à Mme Loyola de Palacio del Valle-Lersundi, Ministre de l'agriculture et de la pêche, pour la remercier de sa contribution de 10 millions de pesetas en vue de l'organisation d'un cours sur la protection des obtentions végétales en Espagne.

49. Équateur.– Le 11 mars, le Secrétaire général adjoint a écrit à Mme Alba Cabrera, Chef de la Division des moyens de production au Ministère de l'agriculture et de l'élevage, pour lui transmettre les observations du Bureau de l'Union concernant un projet de loi sur la propriété intellectuelle.

50. Le 1^{er} avril, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. José Antonio Ruiz Enriquez, Directeur national de l'agriculture au Ministère de l'agriculture et de l'élevage, de Mme Alba Cabrera, et de M. Federico Meneses, Conseiller à la Mission permanente de l'Équateur à Genève, avec lesquels il s'est entretenu de questions de formation.

51. Fédération de Russie.– Le 24 mars, M. Alexandr E. Bavykin, Vice-directeur du Département juridique au Ministère des affaires étrangères, a déposé auprès du Secrétaire général l'instrument d'adhésion de son pays à l'Acte de 1991.

52. Du 5 au 7 octobre, le Secrétaire général adjoint était à Moscou, où il a rencontré M. B.I. Alginin, Vice-ministre de l'agriculture et de l'alimentation, M. Sergei N. Salenkov, Directeur du Département de la production végétale au même ministère, M. Valery Shmal, Président par intérim, et M. Youri Rogovsky, Vice-président de la Commission de la Fédération de Russie pour les essais et la protection des obtentions, ainsi que M. Alexander A. Kalinin, Directeur du projet de soutien à la mise en œuvre de la réforme agraire (ARIS) de la Banque mondiale, et M. Evgeny Saranin, responsable du volet

“semences” de ce projet. Il s’est également rendu à l’Académie d’agriculture Timiriachev, dans la banlieue de Moscou, pour y participer à un séminaire sur le droit d’obtenteur organisé dans le cadre du volet “système fédéral de certification et d’essais de semences” du programme TACIS, financé par l’Union européenne.

53. Finlande.– Le 20 novembre, le Bureau de l’Union a écrit à M. Arto Vuori, Directeur de l’Office du droit d’obtenteur, afin de lui communiquer ses observations sur le projet de loi portant modification de la loi sur la protection des obtentions végétales.

54. France.– Le 22 janvier, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Alain Perrin, Chef du Bureau de la sélection végétale et des semences au Ministère de l’agriculture et de la pêche, à propos des activités qui allaient être financées par ce ministère.

55. Le 7 septembre, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Alain Perrin à propos de l’organisation et du financement de séminaires itinérants dans des États membres de l’OAPI.

56. Le 9 septembre, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Alain Perrin à propos de l’organisation et du financement d’un cours de formation à l’intention des pays francophones, qui se tiendrait en 1999.

57. Japon.– Le 24 novembre, M. Yasuhiro Hamura, Premier Secrétaire de la Mission permanente du Japon à Genève, a déposé l’instrument d’adhésion du Japon à l’Acte de 1991.

58. Pays-Bas.– Le 13 mai, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Adrian Doko, du Département des cultures agricoles au Ministère de l’agriculture et de l’alimentation de l’Albanie, et M. F.E. Mwakitwange, du Laboratoire national d’examen des semences de la Tanzanie, pour leur proposer des bourses leur permettant de participer au deuxième cours international sur la protection des obtentions végétales, qui était organisé par le Centre de recherches pour l’amélioration et la reproduction des plantes (CPRO-DLO) et devait avoir lieu à Wageningen du 18 au 29 mai 1998.

59. Les 18 et 19 mai, un fonctionnaire de l’Union a présenté un exposé lors du cours précité.

60. République de Moldova.– Le 6 janvier, M. Adrian Calmâc, Vice-représentant permanent de la République de Moldova à Genève, a rendu visite au Secrétaire général adjoint, lui apportant l’instrument d’adhésion de son pays à l’Acte de 1991. Il est apparu que d’autres documents devaient être soumis avant que le dépôt puisse avoir lieu.

61. Le 28 septembre, M. Adrian Calmâc, a déposé auprès du Secrétaire général l’instrument d’adhésion de la République de Moldova à l’Acte de 1991.

62. Royaume-Uni.– Le 23 mars, le Secrétaire général adjoint s’est rendu à l’Institut national de botanique agricole (NIAB) et à l’Office des droits d’obtenteur, à Cambridge, où il

a échangé des vues sur l'organisation de l'atelier d'information générale sur la protection des obtentions végétales, qui devait se tenir à Cambridge en juin.

63. Le 3 décembre, le Royaume-Uni a déposé son instrument de ratification de l'Acte de 1991.

64. Ukraine.– Le 9 octobre, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Kiev. Il s'y est entretenu avec M. Victor Volkodav, Président de la Commission ukrainienne pour les essais et la protection des variétés végétales, et avec des fonctionnaires de la Commission, ainsi qu'avec le Président de la Commission agricole du Conseil suprême de l'Ukraine. Il a visité l'Office ukrainien des brevets, dont il a rencontré le Président, M. Valery Petrov, et les Vice-présidents, MM. Volodimir Jarov et Leonid J. Nikolaenko. Les entretiens qu'il a eus au cours de sa visite ont notamment porté sur le projet de loi, destiné à mettre la loi ukrainienne en conformité avec l'Acte de 1991, qui est actuellement à l'examen au Conseil suprême.

VI. RELATIONS AVEC LES ÉTATS NON MEMBRES ET LES ORGANISATIONS RÉGIONALES

États de l'Afrique du Nord et de l'Asie de l'Ouest

65. Algérie.– Le 10 février, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Amor Bouhnik, Directeur de l'Institut algérien de la propriété industrielle (INAPI), pour lui remettre un projet de loi sur la protection des obtentions végétales établi par le Bureau de l'Union.

66. Le 25 mars, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Hocine Hassissi, Directeur général de la valorisation industrielle, et de M. Amor Bouhnik. Des échanges de vues ont eu lieu sur le projet de loi.

67. Le 14 mai, un fonctionnaire de l'Union a écrit à M. Amor Bouhnik pour lui transmettre ses observations sur un projet d'exposé des motifs du projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

68. Le 19 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Mohamed Younsi, Directeur adjoint de l'INAPI, avec lequel il s'est entretenu de l'évolution de la protection des obtentions végétales dans son pays.

69. Égypte.– Le 29 juillet, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Fawzy Zaky Shaheen, Sous-secrétaire au Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur des terres et Chef de l'Administration centrale de l'examen et de la certification des semences, pour lui communiquer les observations du Bureau de l'Union concernant un projet de loi sur les semences et un projet de décret sur la protection des obtentions végétales.

70. Le 18 septembre, un fonctionnaire de l'Union a reçu la visite de M. Fawzi A. Elrefaie, Vice-président de l'Académie de la recherche scientifique et des techniques au Ministère de la recherche scientifique, avec qui il s'est entretenu du projet que forme l'Égypte de mettre en place un système de protection des obtentions végétales.

71. Le 29 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Mohamed Ibrahim El Hawary, Directeur général chargé des mesures et de la valorisation des semences à l'Administration centrale de l'examen et de la certification des semences; celui-ci lui a communiqué un projet de décret portant création d'un système de protection des obtentions végétales en Égypte, qui serait mis en place en vertu d'une nouvelle loi sur les semences actuellement à l'examen.

72. Iran (République islamique d').– Le 22 septembre, un fonctionnaire de l'Union a transmis des informations sur la protection des obtentions végétales et sur l'UPOV à M. Mohsen Baharvand, Conseiller juridique de la Mission permanente de la République islamique d'Iran à Genève.

73. Jordanie.– Le 20 juillet, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Mohammed Chreizat, Directeur à la Direction de l'enregistrement commercial et de la protection de la propriété industrielle du Ministère de l'industrie et du commerce, et de M. Hashem Shboul, Secrétaire général au Ministère de l'agriculture, qui souhaitent obtenir des informations sur l'UPOV et les États membres de l'UPOV.

74. Tunisie.– Le 11 septembre, un fonctionnaire de l'Union a reçu la visite de M. Mokhtar Hamdi, en charge du Département de la propriété industrielle à l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI), et s'est entretenu avec lui du projet formé par la Tunisie de mettre en place un système de protection des obtentions végétales.

États et organisations de l'Afrique subsaharienne

75. Burkina Faso.– Le 12 mars, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Ablassé Ouedraogo, Ministre des affaires étrangères, à propos d'une demande d'assistance adressée par celui-ci en vue de l'élaboration d'une loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

76. Le 1^{er} avril, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Der Kogda, Chef du Service ONU/institutions spécialisées au Ministère des affaires étrangères, avec lequel il a examiné un projet de programme d'élaboration d'une loi nationale qui devait régir la protection des obtentions végétales en attendant la mise en vigueur de l'Accord de Bangui révisé.

77. En marge de la réunion d'experts sur un projet d'annexe à l'Accord de Bangui pour la protection des obtentions végétales, organisée par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) du 7 au 10 juillet, un fonctionnaire de l'Union a rencontré M. Der Kogda et lui a remis un projet de loi nationale.

78. Le 29 juillet, un fonctionnaire de l'Union a fait parvenir à différentes personnalités du Burkina Faso un nouveau projet légèrement remanié.

79. Côte d'Ivoire.– Le 4 février, M. Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre, a rendu visite au Secrétaire général et s'est déclaré intéressé par l'UPOV et la Convention UPOV.

80. Les 13 et 14 juillet, un fonctionnaire de l'Union s'est rendu à Abidjan. Au Ministère chargé du plan et du développement industriel, il a rencontré M. Nagolo Soro, Directeur du développement industriel, M. Kidio Coulibaly, Chef du Service de la propriété industrielle, et M. Kouakou Avi. Au Ministère de l'agriculture et des ressources animales, il a rencontré le Ministre, M. Lambert Kouassi Konan, et son Directeur de cabinet du ministre, M. Joachim Nagnan Toure, ainsi que M. Abel Atékébrai Vangah, Directeur de la production agricole, et M. Paul Sia, Directeur adjoint en charge des semences et des plants. Il a aussi visité d'autres offices et institutions. Il a été convenu que la Côte d'Ivoire rédigerait une loi nationale sur la protection des obtentions végétales en attendant les résultats des travaux portant sur une annexe de l'Accord de Bangui.

81. Le 6 août, un fonctionnaire de l'Union a transmis à M. Soro Nagolo un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

82. Le 1^{er} septembre, un fonctionnaire de l'Union a reçu la visite de M. Kidio Coulibaly, qui l'a informé que le projet de loi avait été soumis aux différents ministères concernés.

83. Gabon.– Le 17 septembre, un fonctionnaire de l'Union a écrit à M. Malem Tidzani, Directeur général de l'industrie au Ministère du commerce, de l'industrie, des petites et moyennes entreprises, des petites et moyennes industries et de l'artisanat, pour lui faire parvenir une copie du projet de loi sur la protection des obtentions végétales qui avait été élaboré précédemment à l'intention de la Côte d'Ivoire.

84. Kenya.– Du 18 au 20 mars, le Secrétaire général adjoint a séjourné à Nairobi où il a rencontré M. T. Tuei, Directeur de l'agriculture, Mme Norah Olembo, Directrice de l'Office kényen de la propriété intellectuelle, Mme Lucy Waithaka, Directrice générale de l'Association des exportateurs de produits frais du Kenya, M. Mboya, qui représentait le Ministre de la justice, M. C.J. Kedera, Administrateur délégué du Service d'inspection phytosanitaire du Kenya (KEPHIS), et M. Evans Sikinyi, Directeur de l'Office des droits d'obtenteur, avec lesquels il s'est entretenu des mesures qu'il convenait de prendre pour que la législation du Kenya soit conforme à l'Acte de 1978. L'Office des droits d'obtenteur du Kenya est placé sous l'égide du KEPHIS.

85. Le Secrétaire général adjoint a aussi visité les locaux de l'Association des exportateurs de produits frais du Kenya, qui milite pour la protection des obtentions végétales. Il s'est rendu à *Hortec '98*, cinquième exposition internationale commerciale d'horticulture de l'Afrique de l'Est, qui regroupait de nombreux exposants intéressés par l'amélioration des plantes et la fourniture de matériel de plantation à l'industrie des plantes ornementales; il a prononcé un discours sur les répercussions de la Convention UPOV pour les exportateurs de fleurs.

86. Lesotho.– Le 25 février, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. L.F. Maema, Ministre des affaires juridiques et constitutionnelles, pour lui communiquer des informations et lui transmettre des documents sur l'UPOV.

87. Madagascar.– Le 8 décembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Mamy Ratovomalala, Ministre de l'industrialisation et de l'artisanat, qui était accompagné par M. Maxime Zafera, Représentant permanent de Madagascar à Genève.

88. Maurice.– Le 26 mai, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. G. Narainen, Administrateur général de la planification agricole au Ministère de l'agriculture, de la pêche et des coopératives, à propos de la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

89. Mauritanie.– Le 29 novembre, à l'occasion de la réunion d'experts chargés de la révision de l'Accord de Bangui, un fonctionnaire de l'Union s'est entretenu, au Ministère des mines et de l'industrie, avec MM. Salem Ould Mamoune et Mohamed Yacoub Ould Boumediana, respectivement Directeur et Directeur adjoint à l'industrie, et M. Sidi Ali Ould Tayeb, Chef du Département de la technologie et de la propriété intellectuelle. Il s'est ensuite entretenu avec M. Sheikh Ould Dih, Directeur général du Centre national pour la recherche agricole et le développement rural.

90. Soudan.– Le 23 avril, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Mohammed Izzat Babiker Eldeeb, Ambassadeur et membre d'une délégation soudanaise qui a visité l'OMPI.

91. Le 15 décembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Nafi Ali Nafi, Ministre de l'agriculture, qui était accompagné de M. Qasim A. Idris, Ambassadeur et représentant permanent adjoint du Soudan à Genève. Le Ministre, lui-même ancien sélectionneur, a manifesté son intérêt pour la Convention UPOV.

92. Zimbabwe.– Le 8 mai, le Bureau de l'Union a reçu une lettre, en date du 23 avril 1998, de M. N.R. Gata, Directeur du Département de la recherche et des services spécialisés au Ministère de l'agriculture, qui souhaitait avoir l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la loi nationale de 1973 sur les droits d'obtenteur avec l'Acte de 1978.

93. Le 30 juillet, le Secrétaire général a écrit à Monsieur le député K.M. Kangai, Ministre des terres et de l'agriculture, à la suite de la lettre que celui-ci lui avait adressée et dans laquelle il confirmait que le Gouvernement zimbabwéen avait demandé un avis sur la conformité de la législation nationale avec l'Acte de 1978.

94. Conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.– Le 25 juin, le Secrétaire général a écrit à M. Baba Dioum, Coordonnateur général, pour lui offrir l'assistance de l'UPOV en ce qui concerne la protection des obtentions végétales.

95. Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).– Du 7 au 10 juillet, un fonctionnaire de l'Union a participé, à Ouagadougou (Burkina Faso), à une réunion d'experts sur un projet d'annexe à l'Accord de Bangui pour la protection des obtentions végétales, qui était organisée par l'OAPI.

96. Le 27 juillet, un fonctionnaire de l'Union a écrit à M. Maurice Batanga, Chef du Service de la coopération et des affaires juridiques, pour lui communiquer des propositions de modification à apporter au projet d'annexe précité.

97. Du 26 au 28 novembre, un fonctionnaire de l'Union a participé, à Nouakchott (Mauritanie), à une réunion de comité d'experts portant sur la révision de l'Accord de Bangui.

États et organisations de l'Amérique latine et des Caraïbes

98. Bolivie.– Le 2 septembre, le Secrétaire général adjoint a écrit à Mme Isabel Canedo Rocha, Coordonnatrice du Programme national des semences, à la suite de la lettre que celle-ci lui avait adressée et dans laquelle elle informait le Bureau de l'Union que le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural avait autorisé l'adhésion de la Bolivie à l'Acte de 1978.

99. Brésil.– Le 5 janvier, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Manoel Olímpio de Vasconcelos Neto, Chef du Service national de protection des cultivars au Ministère de l'agriculture et du développement, pour l'informer des mesures en vue de l'achèvement de l'examen, par le Conseil, de la conformité de la législation du Brésil avec l'Acte de 1978.

100. Les 4 et 5 mai, un fonctionnaire de l'Union a participé à un séminaire national sur les aspects internationaux de la protection de la propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Sao Paulo et était organisé par l'OMPI, et a présenté un exposé.

101. Du 6 au 8 mai, le même fonctionnaire de l'Union a participé à un séminaire sur la propriété intellectuelle et les mécanismes de transfert des techniques, qui était organisé par l'OMPI et s'est tenu à Porto Alegre, et a présenté un exposé.

102. Le 25 mai, le Secrétaire général, dans le cadre d'une visite à Brasilia, s'est rendu à l'Entreprise brésilienne de recherche agronomique (EMBRAPA) et a rencontré M. Alberto Duque Portugal, Président, Mme Elza A.B.B. da Cunha, Directrice exécutive, Mme Maria José Amstalden Sampaio, Conseiller, et M. Manoel Olímpio de Vasconcelos Neto.

103. Le 22 septembre, un fonctionnaire de l'Union a transmis des informations sur les liens qui existent entre la Convention UPOV et l'Accord sur les ADPIC à M. Luis C. Gasser, Deuxième Secrétaire de la Mission permanente du Brésil à Genève.

104. Le 29 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Manoel Olímpio de Vasconcelos Neto, Chef du Service national de protection des cultivars, et M. Juan Carlos Bresciani, Conseiller, avec lesquels il s'est entretenu des faits nouveaux survenus au Brésil.

105. Costa Rica.– Le 11 février, dans le cadre du premier Séminaire centraméricain sur la propriété intellectuelle et ses liens avec la biotechnologie et la biodiversité, qui était organisé par le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), une fonctionnaire de l'Union s'est entretenue avec Mme Ana Lorena Guevara, Directrice exécutive de l'Office national des semences du

Costa Rica, qui l'a informée que des modifications étaient apportées au projet de loi nationale sur la protection des obtentions végétales afin que celui-ci soit conforme à l'Acte de 1991.

106. Cuba.– Le 18 novembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme América N. Santos Riveras, Directrice générale de l'Office cubain de la propriété industrielle (OCPI), pour des entretiens au sujet de l'UPOV et des projets cubains en matière de législation.

107. Dominique.– Le 2 février, le Secrétaire général adjoint a écrit à Mme S.M.A. Segopolo, rédactrice parlementaire en chef du Ministère des affaires juridiques, de l'immigration et du travail, en ce qui concerne une aide à l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

108. Le 18 août, le Secrétaire général adjoint a écrit à Mme S.M.A. Segopolo pour lui soumettre des propositions de modification à apporter au projet de loi afin que celui-ci soit conforme à l'Acte de 1991.

109. Le 21 septembre, un fonctionnaire de l'Union a écrit à M. Reginald Winston, Directeur au Ministère des affaires juridiques, de l'immigration et du travail, à propos des avantages que présente l'Acte de 1991 par rapport à l'Acte de 1978.

110. Honduras.– Le 27 août, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Carlos Almeyda, Chef du Département de la certification des semences au Secrétariat à l'agriculture et à l'élevage, à propos de l'octroi d'une assistance technique pour l'élaboration d'une loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

111. Nicaragua.– Le 12 janvier, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Gustavo Mercado Sánchez, Directeur général de l'industrie au Ministère de l'économie et du développement, à propos de l'élaboration d'une loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

112. Le 9 février, une fonctionnaire de l'Union s'est rendue à Managua pour examiner un projet de loi sur la protection des obtentions végétales. Elle a rencontré M. Gustavo Mercado Sánchez et Mme Ambrosia Lezama, Chef de l'Office de la propriété industrielle.

113. Le 23 février, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Gustavo Mercado Sánchez pour lui communiquer ses observations sur la conformité du projet de loi avec l'Acte de 1978.

114. Le 30 juin, un fonctionnaire de l'Union a écrit à M. Gustavo Mercado Sánchez à propos des modifications à apporter au projet de loi.

115. Le 30 novembre, le Bureau de l'Union a envoyé ses observations sur le projet de loi à Mme María Soledad Pérez de Ramírez, Directrice de l'enregistrement de la propriété industrielle et intellectuelle.

116. Panama.– Le 11 février, dans le cadre du premier Séminaire centraméricain sur la propriété intellectuelle et ses liens avec la biotechnologie et la biodiversité, qui était organisé par le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique

centrale (SIECA), une fonctionnaire de l'Union s'est entretenue avec Mme Jeane Johnson, Chef du Département des brevets de la Direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle, et avec M. Vidal Aguilera, de la Commission nationale des semences du Ministère de l'agriculture, qui l'ont informée qu'une loi autorisant le Gouvernement panaméen à adhérer à la Convention UPOV était alors à l'examen au parlement national.

117. Le 19 novembre, Mme Emérita López Cano, Conseillère en propriété industrielle à la Direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle, est venue au Bureau de l'Union; elle y a remis le texte d'un projet de décret réglementaire.

118. Pérou.– Le 18 mars, M. Manuel Ruiz Muller, membre de la Société péruvienne pour le droit de l'environnement, a visité le Bureau de l'Union.

119. Suriname.– Le 26 mai, le Secrétaire général adjoint a écrit à Mme Yvonne Roeplal-Soeratram, Chef de l'Office de la propriété industrielle, et à M. Johan Pieter Pluim Mentz, Secrétaire du Conseil des droits d'obtenteur des Pays-Bas, en ce qui concerne la ratification des Actes de 1961 et 1972 par les Pays-Bas et des effets qui en découleraient pour le Suriname.

120. Le 11 août, un fonctionnaire de l'Union a écrit à Mme Yvonne Roeplal-Soeratram à propos des territoires du Royaume des Pays-Bas auxquels s'applique l'Acte de 1961 à la suite du dépôt, le 8 août 1967, de l'instrument de ratification des Pays-Bas (cette ratification ne s'étend pas au Suriname).

121. Venezuela.– Le 18 août, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Francisco Astudillo Gómez, Directeur général du Service indépendant de la propriété intellectuelle (SAPI), à la suite de la demande de services consultatifs que celui-ci avait déposée pour la mise en œuvre de la loi nationale sur la protection des obtentions végétales; M. José Maria Elena, Vice-président de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), a été autorisé par celui-ci à s'acquitter de cette mission.

122. Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique latine (SIECA).– Le 11 février, une fonctionnaire de l'Union s'est rendue à San José (Costa Rica) pour participer, en tant que conférencière, au premier Séminaire centraméricain sur la propriété intellectuelle et ses liens avec la biotechnologie et la biodiversité, qui était organisé par le SIECA en coopération avec l'Office national des semences du Costa Rica.

États de l'Asie et du Pacifique

123. Bangladesh.– Le 7 août, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Md. Nurul Islam, Directeur général de la Section des semences au Ministère de l'agriculture, à propos d'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

124. Chine.– Le 18 février, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Li Yukun, Vice-directeur du Département des sciences et des techniques au Ministère des forêts, et lui a fait parvenir les informations et les publications dont il avait besoin pour créer un office distinct chargé de la gestion de la protection des variétés d'arbres forestiers et de plantes ornementales.

125. Le 19 mai, le Secrétaire général adjoint a écrit au professeur Duan Rechun, Vice-Secrétaire général du Ministère des sciences et des techniques, à propos des mesures que la Chine devrait prendre pour pouvoir adhérer à l'Acte de 1978.

126. Fidji.– Le 6 octobre 1998, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Banuve J. Kaumaitotoya, Directrice à la valorisation des produits, et de M. Paula Jukei, Économiste principal à la Division de la planification et des statistiques économiques du Ministère de l'agriculture et des pêches, ainsi que de M. Grant Vinning, Chargé de l'assistance technique de la Banque asiatique de développement aux Fidji, qui souhaitaient s'entretenir de la manière de valoriser les ressources biologiques endogènes des Fidji.

127. Inde.– Le 22 avril, le Bureau de l'Union a reçu une lettre de M. Sunil Sud, Cosecraire au Ministère de l'agriculture, annonçant que le Gouvernement indien avait l'intention d'adhérer à l'Acte de 1978.

128. Le 7 août, le Secrétaire général adjoint s'est entretenu, au téléphone, avec M. Sunil Sud de l'état des propositions de législation sur la protection des obtentions végétales.

129. Philippines.– Le 6 août, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Nerius I. Roperos, Directeur du Bureau de l'industrie des plantes au Ministère de l'agriculture, pour lui soumettre des propositions de modification à apporter au projet de loi n° 7951 qui a été soumis au Parlement et au projet équivalent qui est à l'examen au Sénat afin que ces deux projets de loi soient conformes à l'Acte de 1991.

130. Le 23 septembre, à la suite des manifestations organisées par l'Association pour les semences de l'Asie et du Pacifique (APSA), le Secrétaire général adjoint a rencontré M. Nerius I. Roperos, d'autres fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et l'ancien membre du Congrès Socorro O. Acosta dont le fils, également membre du Congrès, est le promoteur du projet de loi sur la protection des obtentions végétales qui se trouvait alors devant le Congrès des Philippines. Des échanges de vues ont eu lieu en ce qui concerne les modifications qu'il faudrait apporter au projet de loi pour que celui-ci soit conforme à l'Acte de 1991.

131. République populaire démocratique de Corée.– Le 1^{er} septembre, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Ro Hye Suk, Chef de la Section de l'information commerciale de la Commission d'État des affaires économiques externes, à la suite de la demande d'information que celui-ci lui avait adressée en ce qui concerne l'UPOV.

132. Sri Lanka.– Le 26 février, le Secrétaire général adjoint a envoyé à M. Athula Perera, de l'Université de Peradeniya, des informations en réponse au courrier électronique que celui-ci

lui avait adressé et dans lequel il l'informait que le Gouvernement sri-lankais envisageait de mettre en place un système de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV.

133. Le 12 mai, le Secrétaire général adjoint a eu un échange de lettres avec M. Dissanayake Mudiyansele Karunaratna, Directeur de l'Office sri-lankais de la propriété intellectuelle, à propos de l'UPOV et de la Convention UPOV.

134. Le 1^{er} juillet, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. T.P.G.N. Leelaratne, Secrétaire du Ministère de l'intérieur, du commerce international et de l'alimentation, en réponse à une lettre que celui-ci lui avait adressée et dans laquelle il demandait une aide en ce qui concerne la rédaction d'une loi sur la protection des obtentions végétales.

135. Du 17 au 19 septembre, le Secrétaire général adjoint a séjourné à Sri Lanka. À Colombo, il a rencontré M. T.P.G.N. Leelaratne, Mme R.S. Athukorale, Secrétaire supplétif au ministère précité, M. D.M. Karunaratna et M. Dushyantha Perera, Directeur adjoint de l'Office des brevets et des marques, avec lesquels il s'est entretenu de la proposition faite par le Gouvernement sri lankais de mettre en place une législation sur la protection des obtentions végétales. Après s'être rendu à Kandy, il a visité l'Institut de recherche sur le riz, l'Institut de recherche et de développement des plantes de grande culture et l'Institut de recherche et de développement horticoles, ces trois instituts dépendant du Département de l'agriculture. À Kandy, il a rencontré M. Sarath Amarasiri, Directeur général au Département de l'agriculture, M. S.D.G. Jayawardena, Directeur de l'Institut de recherche et de développement horticoles, M. Sarath L. Weerasena, Vice-directeur de la certification des semences, et M. O.P.K. Chandrasiri, Directeur adjoint de l'agriculture au Service de la certification des semences. Les échanges de vues ont porté sur l'état actuel de l'agriculture à Sri Lanka et le futur rôle éventuel de la protection des obtentions végétales. Le Secrétaire général adjoint a par la suite rencontré M. Ranjit Kularatne, Directeur du Département de l'agriculture d'exportation au sein du Ministère de l'agriculture. Ils se sont entretenus du rôle de la protection des obtentions végétales par rapport aux plantes dont ce ministère a la charge, c'est-à-dire essentiellement les épices faisant l'objet d'un commerce international (le thé, le caoutchouc et les autres plantes de plantations étant placées sous la responsabilité du Ministère des plantes de plantations qui est distinct du Ministère de l'agriculture).

136. Thaïlande.— Le 3 juin, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Sek Wannamethee, Premier Secrétaire de la Mission permanente de la Thaïlande à Genève, et de Mlle Quanchai Sasivanij, Troisième Secrétaire, avec lesquels il a abordé la question du riz *Jasmine*.

137. Viet Nam.— Les 3 et 4 août, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Nguyen Thi Thanh Ha, Directeur adjoint, et de M. Ta Quang Minh, expert auprès du Département de la législation et de la gestion de l'Office national de la propriété industrielle, qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur les systèmes de propriété intellectuelle permettant de protéger les plantes. Leur visite était financée par l'Union européenne, dans le cadre d'un projet d'aide spécifique au Viet Nam.

États et organisations de l'Europe et de l'Asie centrale

États en transition vers l'économie de marché

138. Kirghizistan.— Le 24 mars, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Roman O. Omorov, Directeur de l'Office national de la propriété intellectuelle, qui l'a informé que la loi nationale sur la protection des obtentions végétales était à l'examen au Parlement.

139. Tadjikistan.— Le 19 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Assadoulo Abdoullaev, Directeur de la Division de l'examen à l'Office de la propriété industrielle, avec lequel il s'est entretenu de l'évolution de la protection des obtentions végétales dans son pays.

140. Turkménistan.— Le 19 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Muhamed A. Eminov, Directeur de l'Office des brevets du Turkménistan, avec lequel il s'est entretenu de l'évolution de la protection des obtentions végétales dans son pays.

Autres États et organisations

141. Croatie.— Le 2 avril, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Kruna Čermak-Horbec, expert auprès du Ministère de l'agriculture et des forêts, et de M. Vinko Kozumplik, professeur à la Faculté d'agriculture de Zagreb. Des échanges de vues ont eu lieu sur la loi nationale sur la protection des obtentions végétales.

142. Le 24 avril, un fonctionnaire de l'Union a écrit à Mme Kruna Čermak-Horbec pour lui soumettre des suggestions en ce qui concerne l'adaptation de la loi nationale à l'Acte de 1991. Ces suggestions ont été traduites ultérieurement et envoyées, le 11 mai, à M. Vinko Kozumplik.

143. Estonie.— Du 9 au 11 décembre, un fonctionnaire de l'Union s'est rendu à Tallinn pour s'y entretenir du texte de la loi estonienne sur la protection des variétés végétales et de son règlement d'exécution avec Mme Raina Möttus, Directrice adjointe de l'Inspection de la production végétale, Mme Pille Ardel, Chef du Département du contrôle des semences de cet Inspection, et Mme Eike Lepmets, Inspectrice principale audit département. Il s'est ensuite entretenu, au Ministère de l'agriculture, avec M. Ivar Sikk, Directeur du Département de l'agriculture, Mr. Andres Oopkaup, Chef du Département des relations extérieures, et M. Roland Nyman, Directeur général de l'Inspection de la production végétale.

144. Islande.— Le 3 décembre, le Secrétaire général adjoint s'est entretenu avec M. Thordur Ingvi Gudmundsson, Représentant permanent adjoint de l'Islande auprès de l'OMC, qui lui a fait savoir qu'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales allait être soumis dans les prochains mois au Parlement islandais.

145. Slovénie.– Le 27 novembre, le Secrétaire général adjoint a envoyé à Mme Marina Pečnik, Conseillère auprès du Ministre de l’agriculture de Slovénie, les observations du Bureau de l’Union concernant un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

146. Communauté européenne.– Le 16 mars, le Bureau de l’Union a reçu la visite de M. Gerasimos Apostolatos, Administrateur principal à la Commission des Communautés européennes, de Mme Linda Brown, Conseillère principale pour l’environnement au Département du développement international du Royaume-Uni, de Mme Sue Buckenham, Chef de la Section des ressources phytogénétiques au Ministère de l’agriculture, de la pêche et des forêts du Royaume-Uni, et de M. Peter A. Vermeij, Directeur adjoint du Département de l’agriculture du Ministère de l’agriculture, de l’environnement et de la pêche des Pays-Bas; des vues ont été échangées sur différentes questions ayant trait à l’interdépendance de la protection des obtentions végétales et des ressources phytogénétiques.

147. Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de la Communauté européenne.– Le 18 mai, le Secrétaire général adjoint a participé à une conférence intitulée “Protection communautaire des obtentions végétales, l’approche européenne”, qui a été organisée par l’OCVV à Angers (France). Il a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV de 1991.

148. Le 17 décembre, le Secrétaire général adjoint a participé en qualité d’observateur à une réunion du Conseil d’administration de l’OCVV.

VII. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Organisations gouvernementales et semi-gouvernementales

149. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).– Le 16 juin, un fonctionnaire de l’Union a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales à l’intention de pays d’Asie et du Pacifique, à l’Académie de l’OMPI.

150. Le 17 juillet, un fonctionnaire de l’Union a présenté un exposé à l’intention de décideurs, à l’Académie de l’OMPI.

151. Le 11 novembre, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l’Union ont animé une réunion d’information, à Genève, à l’intention des représentants à Genève des États membres de la *Comunidad Andina* (Communauté andine).

152. Le 26 novembre, le Secrétaire général adjoint a fait un exposé dans le cadre d’une session de l’Académie de l’OMPI pour les pays arabes.

153. Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO).– Le 27 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Umberto G. Menini, Chef du Service des semences et des ressources phytogénétiques de la FAO. Ils se sont entretenus d’une coopération dans le domaine de l’organisation d’une série de réunions régionales.

154. Du 8 au 12 juin, un fonctionnaire de l'Union a participé à la quatrième session extraordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au cours de laquelle la révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques a été examinée.

155. Le 16 novembre, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont animé un séminaire à l'intention de fonctionnaires de la FAO et de l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI). Ce séminaire, qui s'est tenu dans les locaux de la FAO, à Rome, a été ouvert par M. Abdoulaye Sawagogo, Sous-directeur général de la FAO (Département de l'agriculture). Au nombre des participants figuraient M. Geoffrey Hawtin et M. Masa Iwanaga, respectivement Directeur général et Directeur adjoint de l'IPGRI, M. Gerald Moore, Conseiller juridique de la FAO, Mme María José Timmerman, Directrice du Département du développement durable, M. José Esquinas-Alcázar, Secrétaire de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et M. Umberto Menini. Une trentaine de personnes au total ont participé à ce séminaire.

156. Le 17 novembre, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union se sont entretenus avec M. Gerald Moore, M. Luis Bombin, Conseiller juridique adjoint, et des membres de leur équipe, ainsi qu'avec M. José Esquinas-Alcázar et quelques-uns de ses collaborateurs.

157. Du 23 au 28 novembre, un fonctionnaire de l'Union a participé à une réunion organisée par la FAO sur les politiques et les programmes concernant les semences dans l'Afrique subsaharienne, qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire).

158. Organisation mondiale du commerce (OMC).– Le 2 décembre, le Secrétaire général adjoint a assisté à une session du Conseil des ADPIC où il a été question du réexamen des dispositions de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC.

159. Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).– Le 4 mars, le Secrétaire général a écrit à M. Ismail Serageldin, Président du GCRAI et Vice-président de la Banque mondiale (environnement et développement durable), à propos d'un communiqué de presse du GCRAI dans lequel celui-ci appelait à un moratoire concernant l'octroi de titres de propriété intellectuelle sur certains germoplasmes.

Organisations non gouvernementales

160. Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) et Fleuroselect.– Le 13 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Patrick Heffer, Secrétaire général adjoint de l'ASSINSEL, avec lequel il s'est entretenu de questions de ressources génétiques. Ils ont ensuite déjeuné avec M. Marcel Bartels, Directeur exécutif de Fleuroselect, avec lequel ils ont discuté de l'examen des variétés ornementales reproduites par semence.

161. ASSINSEL et Fédération internationale du commerce des semences (FIS).– Du 31 mai au 5 juin, le Secrétaire général adjoint a participé aux congrès mondiaux de la FIS et de l'ASSINSEL. Lors du congrès de l'ASSINSEL, il a fait un rapport succinct sur les faits

nouveaux à l'UPOV et a présenté un exposé général sur la notion de semences de ferme dans le cadre de la Convention UPOV.

162. Association pour les semences de l'Asie et du Pacifique (APSA).– Les 21 et 22 septembre, le Secrétaire général adjoint a participé, à Manille (Philippines), à un atelier sur les brevets de plante organisé par l'APSA. Le 23 septembre au matin, il a prononcé un discours de bienvenue lors de la cérémonie d'ouverture de *Asian Seed '98*, la conférence annuelle de l'APSA.

163. Fleuroselect.– Les 31 juillet et 1^{er} août, le Secrétaire général adjoint a participé à la convention annuelle de Fleuroselect et à la réunion annuelle générale de ses membres, qui se sont tenues à Berne (Suisse).

164. Séminaires panaméricains sur les semences.– Le 19 octobre, un fonctionnaire de l'Union a présidé la séance consacrée aux droits de propriété intellectuelle et fait un exposé sur la protection des obtentions végétales en Amérique latine au seizième séminaire panaméricain sur les semences, qui avait lieu à Buenos Aires (Argentine). Le Secrétaire général adjoint y a aussi fait un exposé sur les caractères généraux de la protection prévue par la Convention UPOV. Au cours du séminaire, il s'est entretenu avec M. Joseph E. Cortes, Coordonnateur du programme international sur les semences au Centre d'étude des semences de l'Université de l'Iowa, au sujet d'une éventuelle coopération avec l'*Organismo Internacional Regional de Sanidad Agropecuaria (OIRSA)* en vue d'organiser, avec un financement de la Banque mondiale, une série de séminaires à l'intention des États d'Amérique centrale sur la mise en place de systèmes de protection des obtentions végétales. Il a également eu des entretiens avec Mme Adelaida Harries, Présidente de l'Institut national des semences (INASE) argentin, au sujet d'un séminaire consacré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV que l'INASE se proposait d'organiser en coopération avec l'UPOV à Buenos Aires en 1999.

165. Fédération latino-américaine des associations de producteurs de semences (FELAS).– Le 21 octobre, le Secrétaire général adjoint a assisté à la réunion générale annuelle de la *Federación Latinoamericana de Asociaciones de Semillistas*.

VIII. AUTRES ACTIVITÉS DE RELATIONS EXTÉRIEURES

166. Le 28 janvier, le Secrétaire général adjoint a écrit à M. Bruce M. Bedford, administrateur délégué adjoint du Programme de biotechnologie agricole en vue d'une productivité durable (ABSP), dont le siège se trouve à l'Université de l'État du Michigan (États-Unis d'Amérique), en ce qui concerne un projet d'atelier général sur la propriété intellectuelle et les plantes, qui devait se tenir à Nairobi en mars 1998.

167. Le 20 mars, un fonctionnaire de l'Union a participé, en tant qu'expert, à une table ronde intitulée : "*Trips and biodiversity : Towards the 1999 Review*", organisée par le Centre international de commerce et développement durable (ICTSD) à Genève.

168. Le 21 avril, le Bureau de l'Union a donné une conférence de presse au Palais des Nations, à Genève, sur l'entrée en vigueur de l'Acte de 1991.

169. Le 14 mai, le Secrétaire général adjoint a participé, sur l'Internet, à une cellule de réflexion sur la propriété intellectuelle pour les plantes, qui était organisée conjointement par la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

170. Le 19 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Brewster Grace, représentant de la Société des amis de Genève, et de M. Patrick Mulwany, de l'Intermediate Technology Development Group. Ils se sont entretenus des divers rapports d'interdépendance qui existent entre certaines questions de biodiversité et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

171. Le 15 juin, un fonctionnaire de l'Union a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales dans le cadre d'un cours sur la propriété intellectuelle qui était organisé par l'École polytechnique fédérale de Zurich (Suisse).

172. Le 13 juillet, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Ivan I. Kuzmin, Président de l'Association interétatique industrielle et scientifique de culture des semences (SEMANA) de la Fédération de Russie.

173. Le 16 juillet, le Secrétaire général adjoint a participé, à Paris, à une réunion du comité d'organisation de la Conférence mondiale des semences qui se tiendra en 1999.

174. Le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé aux sessions du troisième colloque international sur la taxonomie des plantes cultivées, qui s'est tenu à Edimbourg (Royaume-Uni) du 20 au 24 juillet. Le Secrétaire général adjoint a présidé une session sur les droits de propriété intellectuelle et les plantes; le fonctionnaire de l'Union et un fonctionnaire du Bureau international de l'OMPI ont présenté des exposés.

175. Le 12 août, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Anatole F. Krattiger, Directeur exécutif du Service international de l'acquisition des applications agricoles et biotechniques (ISAAA), et de M. H. Walter Haeussler, Président de la Cornell Research Foundation, Inc. et conseiller auprès de l'ISAAA pour les questions de transfert des techniques.

176. Le 12 octobre, le Secrétaire général adjoint a participé, à Paris, à un colloque sur la protection et l'exploitation des inventions biotechnologiques, organisé par l'Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri-Desbois (IRPI) et l'Académie de droit européen de Trèves (ERA). Il y a fait un exposé sur les rapports entre système des brevets et système de protection des obtentions végétales et sur les licences de dépendance.

177. Le 13 octobre, le Secrétaire général adjoint a participé à une réunion du Comité d'organisation de la Conférence mondiale des semences (de 1999), qui s'est tenue à la Chambre du Conseil de l'Institut national de botanique agricole de Cambridge (Royaume-Uni).

178. Le 30 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Edwin H. Baker, Conseil auprès des régents de l'Université de Californie (États-Unis d'Amérique).

179. Le 30 novembre, le Secrétaire général adjoint a participé à un atelier sur l'Accord sur les ADPIC et les brevets de plantes, parrainé par le projet pilote du *South Centre* concernant l'OMC et l'*Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP)*, qui a eu lieu au Palais des Nations, à Genève.

V. PUBLICATIONS

180. Le Bureau de l'Union a publié :

a) des éditions mises à jour à chaque événement touchant à la composition de l'Union du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe;

b) un numéro du périodique *Plant Variety Protection*;

c) un supplément à la partie I de la collection *Textes et documents importants* en français, allemand, anglais et espagnol;

d) six disques de mise à jour dans le cadre de la base de données centrale de l'UPOV *UPOV-ROM Plant Variety Database*.

181. Le Conseil est invité à approuver le présent rapport.

[L'annexe suit]

ANNEXE

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION
(au 31 décembre 1998)

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 -	- - 1 ^{er} mars 1989 -
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 -	- - 14 juillet 1994 -
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961")
Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972
Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978
Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991.

² De ratification si l'État a signé l'Acte de 1961 ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'État a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

C/33/2
Annexe, page 2

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -
États-Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 -	- - 16 avril 1993 -
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 -	- - 16 avril 1983 -

C/33/2
Annexe, page 3

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 -	- - 11 novembre 1989 -
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -

C/33/2
Annexe, page 4

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
République de Moldova	- - -	- - 28 septembre 1998	- - 28 octobre 1998
République tchèque ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999
Slovaquie ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

(38 États membres)

[Fin du document]

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).